



## La Turquie en route vers l'adhésion

Commissions: Commission des affaires étrangères

**L'impasse chypriote, le manque de dialogue entre les partis politiques turcs et les menaces qui affectent la liberté de la presse et d'autres droits fondamentaux en Turquie sont les principales causes du ralentissement des pourparlers d'adhésion, expliquent les membres de la commission des affaires étrangères dans une résolution approuvée jeudi, sur le rapport de suivi 2010 concernant la Turquie.**

Les députés se félicitent de l'adoption d'amendements à la Constitution turque, ce qui constitue "une importante avancée dans la bonne direction", mais ils soulignent qu'il ne faut pas en rester là: "une réforme constitutionnelle globale" reste nécessaire pour transformer la Turquie en une véritable démocratie qui garantit la protection des droits et libertés fondamentaux.

### **Selon les députés, les principaux défis à relever sont les suivants:**

\* la détérioration de la liberté de la presse, qui mène à l'autocensure des médias turcs et des sites internet, et les poursuites pénales à l'encontre de journalistes dévoilant des preuves de violations des droits de l'homme;

\* la situation des femmes et l'augmentation du nombre de crimes d'honneur et de mariages forcés. Le gouvernement doit garantir l'application de la loi qui oblige les municipalités de plus de 50 000 habitants à ouvrir des foyers d'accueil pour les femmes et les mineurs en danger. Les partis politiques doivent également trouver une solution sur l'interdiction de porter le voile à l'université, qui devrait être "basée sur le respect du libre choix des femmes".

\* le manque de protection des communautés religieuses. "Seuls des progrès limités" ont été accomplis en ce qui concerne leur personnalité juridique afin qu'elles puissent accéder à la propriété, ouvrir des lieux de culte et former leur clergé. La question kurde, le procès en cours de 151 militants politiques et la détention provisoire de certains maires locaux, constituent également des sujets de préoccupation.

### **Une question d'équilibre politique**

Le texte et les questions spécifiques de la résolution sont le fruit d'intenses négociations entre les groupes politiques du Parlement européen. Quelques minutes avant le vote, le groupe PPE a accepté de retirer un amendement appelant les institutions à "étudier la possibilité" de conclure un "partenariat privilégié" avec la Turquie, en tant qu'alternative au processus d'adhésion. En échange, la commission a rejeté plusieurs amendements déposés par le groupe S&D qui auraient explicitement mentionné "avec pour objectif commun la pleine appartenance à l'Union" pour la Turquie, ou auraient appelé les États membres à avoir l'esprit ouvert et à suivre une approche constructive par rapport au processus d'adhésion.

Au lieu de cela, la commission des affaires étrangères a opté pour la formulation utilisée l'année dernière, décrivant l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie en 2005 comme "le point de départ d'un processus d'adhésion de longue haleine dont l'issue reste ouverte".

### **Les tensions avec ses voisins**

# Communiqué de presse

Le maintien par la Turquie du refus de mettre en œuvre le protocole additionnel signé il y a cinq ans, qui prévoit que le pays ouvrira ses aéroports et ports de mer à la République de Chypre, continue d'affecter le processus de négociations. Les députés appellent le gouvernement turc "à instaurer un climat propice aux négociations en commençant immédiatement à retirer ses troupes de Chypre" et à faciliter l'accès aux zones militaires et aux archives pour le comité des personnes disparues à Chypre. Ils demandent également aux autorités chypriotes turques de mettre un terme aux nouvelles installations de citoyens turcs sur l'île.

Quant aux problèmes de la Turquie avec la Grèce, les membres de la commission des affaires étrangères se félicitent de l'intensification des efforts consentis par chaque partie pour améliorer leurs relations, mais ils demandent avec insistance au gouvernement turc de mettre un terme aux violations permanentes de l'espace aérien grec et aux survols des îles grecques par des avions militaires. Et d'ajouter que la Turquie doit "préserver le caractère biculturel" des îles turques de Gökçeada (Imbros) et de Bozcaada (Tenedos) et améliorer l'accès à l'éducation et à la propriété de la minorité grecque.

10.02.2011

Sous la Présidence de : Gabriele ALBERTINI (PPE, IT)

## Contact :

### **Maria ANDRÉS MARIN**

AFET/DROI/SEDE

BXL: (+32) 2 28 44299

STR: (+33) 3 881 73603

PORT: (+32) 498 98 13 45

EMAIL: [foreign-press@europarl.europa.eu](mailto:foreign-press@europarl.europa.eu)

### **REDEI Lorinc**

Sajtóosztály - Sajtóattasé

EMAIL: [sajto-hu@europarl.europa.eu](mailto:sajto-hu@europarl.europa.eu)

BXL: (+32) 2 28 32379

STR: (+33) 3 881 74912

PORT: (+32) 498 98 34 02